



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Paris, le vendredi 2 octobre 2020

Objet : communiqué de presse suite au discours « *La République en actes* » prononcé par le Président de la République Emmanuel Macron aux Mureaux.

« La laïcité, c'est le ciment de la France unie » a rappelé le Président de la République ce vendredi 2 octobre 2020. Afin de « renforcer la laïcité et de consolider les principes républicains » dans le cadre d'un prochain projet de loi, l'Observatoire de la laïcité se félicite des mesures annoncées par Emmanuel Macron, et qui reprennent l'ensemble de nos préconisations rédigées dans notre champ de compétences. Il en est ainsi, par exemple : de l'extension du contrôle financier prévu par la loi du 9 décembre 1905 aux associations constituées sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901 dès lors que, notamment, elles gèrent un culte, afin qu'elles se soumettent au statut de la loi de 1905 ; du renforcement du contrôle de la transparence des financements des associations qui gèrent un culte ; du refus de l'enseignement à domicile qui constituerait de fait des « écoles clandestines » ; de la généralisation, via un « contrat de respect des valeurs de la République », des signatures par les associations subventionnées d'une charte de la laïcité, comme l'Observatoire de la laïcité a déjà pu en rédiger ou en corédiger avec des administrations centrales ou la CNAF ; de renforcer l'enseignement en islamologie (qui est à distinguer de la théologie qui ne relève pas de l'Etat) ; d'aider à la structuration du culte musulman via, notamment, les préfetures au niveau départemental ; de ne pas occulter la question du « passé colonial » ; de soutenir le tissu associatif ; ou encore, l'absolue nécessité de « recréer de la mixité » sociale et de faire plus en matière « d'égalité des chances » et de « lutte contre les discriminations », rappelant que « partout où la République n'a plus d'avenir, [l'on ne pouvait attendre] que ses enfants l'aiment ».